

Approuvé en Conseil du 15.07.2026 mis en ligne le 20 juillet 2026



PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 28 mai 2026 à 18 h

**Salle de Réunion au Siège de la Communauté de
Communes Vaison Ventoux**

Table des matières

1. Préambule	3
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 27 avril 2026	3
3. Création des commissions THEMATIQUES.....	3
4. Composition des Commissions THEMATIQUES.....	4
5. Renouvellement des représentants du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal..	5
6. Renouvellement du Comité Social Territorial Local de la Communauté de Communes	8
7. Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, de la Communauté de Communes Vaison Ventoux. Institution du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	8
8. Adhésion à la Mission Locale du Haut Vaucluse	9
9. Adhésion à la Mission Locale de la Drôme Provençale	9
10. Désignation des délégués à l'AURAV.....	9
11. Modification de la Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Mont Ventoux – Comité de Pilotage Gal Ventoux – Espace Valléen	10
12. Modification de la Désignation des Délégués au SMOP	10
13. Modification de la Désignation des Délégués au SEV	11
14. Modification du tableau des effectifs	11
15. Questions Diverses	11

1. Préambule

Jean-François PERILHOU Président, donne lecture des excusés et des pouvoirs, et constate que le quorum est atteint avec 23 présents, 4 pouvoirs soit 27 votants.

Le Président rappelle en préambule que les temps sont assez compliqués, obligeant le suivi d'une méthode de gestion claire pour des finances maîtrisées, véritable sujet par les temps qui courent qui doit être porté à la connaissance du plus grand nombre. Il précise à nouveau que c'est à ce prix que la Communauté de Communes Vaison Ventoux pourra marcher sur « ses deux jambes ».

Il poursuit en mettant en avant le collectif dont fait preuve l'intercommunalité, avec notamment des belles réalisations en matière collective, comme celle du pôle culture jeunesse, qui sera inauguré le samedi 20 juin prochain. Ce sera l'occasion de pouvoir présenter au public que notre intercommunalité est une intercommunalité qui travaille au service des usagers, en portant des projets d'envergures, tout en gardant l'humilité incontournable dans ses missions, ce qui est une fierté reconnue par nos usagers.

Véritable enjeu financier, c'est dans ce contexte que l'on pourra renouveler le soutien aux communes, notamment au travers du fonds de concours mis en place sur la précédente mandature.

C'est donc grâce à un état d'esprit collégial, enthousiaste, refusant une certaine fatalité que nous serons invités collectivement, à formaliser le nouveau pacte de gouvernance, qui sera alimenté notamment par des rencontres proposées aux communes afin d'échanger un peu plus dans le détail, avec l'ensemble des conseillers municipaux qui le souhaitent.

Plus que jamais, les usagers attendent des résultats, comme ceux qui ont été réalisés entre 2021 et 2026. Il est donc décisif de rester unis dans l'intervention ou la décision, et n'avoir de cesse que de développer des initiatives nouvelles dans une logique de pertinence et de décision.

Il revient sur la mission première de l'intercommunalité d'être exclusivement en faveur de l'intérêt général, précisant que cette dernière revêt une importance majeure à l'heure où les collectivités subissent de plein fouet des restrictions financières lourdes.

Il est important de donner du sens à ces soutiens au-delà de la simple décision prise par délibération. Il en est de la volonté de notre intercommunalité que de ne jamais s'en détourner pour permettre à notre bassin de vie de maintenir une qualité de vie, de confort et de soutien pour ceux et celles qui y habitent.

C'est grâce au maintien du sens collectif, de rassemblement dans un climat apaisé, sans aucun esprit partisan que notre intercommunalité donnera une trajectoire efficace à son engagement auprès de ses usagers.

Il poursuit et donne lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 27 avril 2026

Aucune remarque n'est formulée concernant le PV de la séance précédente

Adopté à l'Unanimité

3. Création des commissions THEMATIQUES

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément à l'article L2121-22 du CGCT, suite à l'installation du conseil communautaire et du Bureau de la Communauté de communes, le conseil communautaire peut former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il propose donc de fixer les commissions thématiques comme suit :

- Affaires Sociales
- Culture
- Déchets et services Urbains
- Développement économique
- Finances
- Mobilité
- Petite Enfance – Jeunesse et Sport – Affaires Scolaires

4. Composition des Commissions THEMATIQUES

Commission Affaires Sociales

Membres : Marie-Claire MICHEL (St Roman de Malegarde)- Benjamen KAUFFMANN (Buisson)- Sylvie LUCAS (Sablet)-Anne-Marie ZANNELLA et Laurie LOMBARD (Crestet)-Rosy Alexis (Roaix)-Françoise RABASSE(Rasteau)-Hamed SALAMEH et Sandrine BALME (Mollans sur Ouvèze)-Pascale MERLETTE (Brantes)-Anne DEVILHET (Puyméras)-Karina BARNOUIN et Noelle GALIZZI (St Marcellin les V.)-Philippe GUINTRAND et Caroline LECOEUR (Entrechaux)-Cécile PARIZOT (St Roman de Malegarde)-Laurence FAUCON et Marie-Hélène CERDAN (St Romain en V.)-Armelle CHEVRIER (Faucon)-Monique MOUNET et Amandine REYNAUD (Séguret)-Danièle MLYNARCZYK (Vaison la Romaine)-Philippe DUFRESNE (Villedieu)

Commission Culture

Membres : Joël BOUFFIES (Culture)-Julie VIRTUOSO (Buisson)-Olivia GAZZANO (Sablet)-Caroline MC CRORY et Audrey BATTESTINI (Crestet)-Olivier JOUVRY (Roaix)-Didier CHARAVIN (Rasteau)-Julia BLAISE-BOSCHETTI et Ludmilla DA COSTA MONTEIRO (Mollans sur Ouvèze)-Adrien THIBAUD (Brantes)-Nathalie DAVID (St Léger du Ventoux)-Marion ORSATELLI (Cairanne)-Jean-Christophe DIANOUX (Puyméras)-Sabine BOUVART et Elodie DE SOUSA (St Marcellin les Vaison)-Philippe GUINTRAND (Entrechaux)-Céline RONZANO (St Roman de Malegarde)-Catherine PALPACUER et Marie-Pierre VILLALON (St Romain en V.)-Françoise THUREL (Savoillans)-Armelle CHEVRIER (Faucon)-Frédéric PEZZOTTA et Estelle BERARD (Séguret)-Eric LETURGIE et Serge CHEVALIER (Vaison la Romaine)-Mireille DIEU (Villedieu)

Commission Déchets et Services Urbains

Membres : Laurent DURAND (Roaix)-Laurent RINCI (Buisson)-Michel ISNARD (Sablet)-Gilbert SALHI (Crestet)-Bernard BEYSSIER (Rasteau)-Olivier GOSSET et Michel Vanhauwaert (Mollans sur Ouvèze)-Gérard THELCIDE (Brantes)-Damien MASSOT (St Léger du Ventoux)-Pierre TARTANSON (Puyméras)-Catherine LECOEUR (Entrechaux)-Véronique CELLIER et Eric PENABLE (St Roman de Malegarde)-Gérald MICHEL et Pascal VOLPILHAC (St Romain en V.)-Isabelle SANCHEZ (Savoillans)-Dominique BLOND (Faucon)-Thierry BERNARCONI et Laurent BELLION (Séguret)-Hervé ARMAND et Carla BARRE (Vaison la Romaine)-Stéphane BIGAND (Villedieu)

Commission Développement Economique

Membres : Frédéric ROUX et Julia BLAISE-BOSCHETTI (Mollans sur Ouvèze)-Vincent ROCHETTE (Buisson)-Jean-Pierre LARGUIER (Sablet)-Daniel PEYRE et Florence BERTRAND (Crestet)-Delphine CAMPEOTTO (Roaix)-Patricia GERVREAU (Brantes)-Nathalie DAVID (St Léger du Ventoux)-Chantal LEVEQUE (Puyméras)-Nora ROY (Puyméras)-Alexandre ROUX et Thierry PASCAL (Entrechaux)-Jacques KANBEKO et Jean-Claude BORDE (St Roman de Malegarde)-Pascal VOLPILHAC et Marjorie BREMOND (St Romain en V.)-Olivier DORNIER (Savoillans)-Laurence MEZOUDJI (Faucon)-Sébastien BARTHELEMY et Laurent BELLION (Séguret)-Julien BLIARD (Vaison la Romaine)-Laurence DE MOUSTIER (Villedieu)

Commission Finances

Membres : Roger ROSSIN (Cairanne)-Vincent ROCHETTE (Buisson)-Florence BERTRAND (Crestet)-Laurent DURAND (Roaix)-Laurent ROBERT (Rasteau)-Hamed SALAMEH (Mollans sur Ouvèze)-Patricia GERVREAU (Brantes)-Nathalie DAVID (St Léger du Ventoux)-Manon YTIER (Puyméras)-David MORALES (St Marcellin les Vaison)-Alexandre ROUX (Entrechaux)-Guillaume GAILLARD (St Roman de Malegarde)-Claude ARNAUD et Vanina NADAL (St Romain en V.)-Thierry THIBAUD (Savoillans)-Martial FERNANDEZ (Faucon)-Patrice PALAYER et Brice CRIQUILLION (Séguret)-Chantal MURE et Georges DORGAL (Vaison la Romaine)-Thierry TARDIEU (Villedieu)

Commission Mobilité

Membres : Frédéric ROUX et Bénédicte VEYRIER (Mollans sur Ouvèze)-Frédéric HAUT (Buisson)-Jocelyn MARTINEZ et Thierry DESPEISSE (Crestet)-Corinne BAYLE (Roaix)-Patricia GERVREAU (Brantes)-Olivier GIRARD (Puyméras)-David MORALES et Nora ROY (St Marcellin les Vaison)-Johan POMEL (Entrechaux)-Marie-Claire MICHEL (St Roman de Malegarde)-Thomas GUERRY et Marilyn PEYRE (St Romain en V.)-Isabelle SANCHEZ (Savoillans)-Martial FERNANDEZ (Faucon)-Brice CRIQUILLION et Sébastien BARTHELEMY (Séguret)-Dany MANIN (Vaison la Romaine)-Rosy GIRAUDEL (Villedieu)

Commission Petite Enfance- Jeunesse et Sport – Affaires Scolaires

Membres : Laurent ROBERT et Sophie DALMAS (Rasteau)-Christine SERRET (Buisson)-Christine BOSOME (Sablet)-Audrey BATTESTINI et Laurie LOMBARD (Crestet)-Amélie NEVET-MOUTTET (Roaix)-Bénédicte VEYRIER et Julia BLAISE-BOSCHETTI (Mollans sur Ouvèze)-Elodie MARTINAUD (Brantes)-Odile ROUX (St léger du Ventoux)-Marion ORSATELLI (Cairanne)-Céline BOYER (Puyméras)-Karina BARNOUIN (St Marcellin les Vaison)-Dominique FRANCOIS et Christine COUVREUR (Entrechaux)-Nathalie ARNOUX et Cécile PARIZOT (St Roman de Malegarde)-Vanina NADAL et Marie-Hélène CERDAN (St Romain en V.)-Annie REILLE (Savoillans)-Corinne GONNY (Faucon)-Stéphanie MAILLET et Géraldine URBAN (Séguret)-Marie-Elisabeth MICHEL et Jessie NABONNE (Vaison la Romaine)-Célia MACABET (Villedieu)

Adopté à l'Unanimité

5. Renouvellement des représentants du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal

Monsieur Thierry THIBAUD rappelle que suite au renouvellement du Conseil Communautaire en date du 31 mars dernier, il convient de renouveler le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal.

Conformément aux statuts de cette régie, des représentants doivent être désignés par le conseil communautaire pour siéger au collège des élus et au collège des professionnels du tourisme.

Le collège des élus est composé de 20 membres parmi lesquels :

- le Président de la Communauté de communes Vaison Ventoux
- 1 représentant titulaire par commune membre de la Communauté de communes Vaison Ventoux, choisi parmi les conseillers communautaires

Le collège des professionnels du tourisme est composé de 9 membres titulaires, sélectionnés parmi les catégories suivantes :

- Un représentant des hôteliers et restaurateurs
- Un représentant de l'hôtellerie de plein air

- Un représentant des hébergements collectifs
- Un représentant des gîtes
- Un représentant des chambres d'hôtes
- Un représentant des caves et domaines
- Un représentant des activités de loisirs
- Un représentant de l'association « Rasteau Bienvenue »
- Un représentant de la Maison des Vins et du Tourisme de Sablet
- Un représentant de la Maison des Vins et du Tourisme de Séguret

Un suppléant pour chacun des membres titulaires du Conseil d'Exploitation sera également désigné

Monsieur le Président propose de renouveler comme suit :

• **le collège des élus :**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président de la CC Vaison Ventoux	Jean François PERILHOU	
Brantes	Gérard THELCIDE	Pascale MERLETTE
Buisson	Bernard CHARRASSE	Vincent ROCHETTE
Cairanne	Roger ROSSIN	Marion ORSATELLI
Crestet	Florence BERTRAND	Thierry DESPEISSE
Entrechaux	Barbara BLANC	Alexandre ROUX
Faucon	Corinne GONNY	Laurence MEZLOUDJI
Mollans-sur-Ouvèze	Julia BLAISE-BOSCHETTI	Fabienne DUVILLARD
Puyméras	Roger TRAPPO	Marc MONIER
Rasteau	Laurent ROBERT	Sophie DALMAS
Roaix	Laurent DURAND	Olivier JOUVRY
Sablet	Sylvie LUCAS	Michel ISNARD
Savoillans	Thierry THIBAUD	Olivier DORNIER
Séguret	Brice CRIQUILLION	Patrice PALAYER
St Léger du Ventoux	Eric MASSOT	Nathalie DAVID
St Marcellin les Vaison	Gérard RAINERI	Karina BARNOUIN
St Romain en Viennois	Pascal VOLPILHAC	Gérald MICHEL
St Roman de Malegarde	Marie Claire MICHEL	Jean-Claude BORDE
Vaison-la-Romaine	Julien BLIARD	Serge CHEVALIER
Villedieu	Joël BOUFFIES	Mireille DIEU

• **le collège des professionnels :**

Collège des professionnels :

> Représentant des hôteliers restaurateurs :

Titulaire : Yann CHRISTIANSEN – Hostellerie le Beffroi – Vaison la Romaine

Suppléant : Cédric LACOMBE-VASSEUR – La Bastide de Vaison – Vaison la Romaine

> Représentant de l'hôtellerie de plein air :

Titulaire : Jérôme PRUVOT – Camping du Théâtre Romain – Vaison la Romaine

Suppléant : Renaud SOREL – Domaine Ayguette - Faucon

> Représentant des hébergements collectifs :

Titulaire : Stéphane ROY – Centre Escapade le Moulin de César – Vaison la Romaine

Suppléant : Rébecca DENEREAZ – La Magnanarié - Villedieu

> Représentant des chambres d'hôtes :

Titulaire : Christian GERARD – Le patio des Vignes - Séguret

Suppléant : Eric GUILLOUARD – Le Télégraphe de Brantes – Brantes

> Représentant des meublés de tourisme / gîtes :

Titulaire : Florence DE GARDEBOSC – Gîtes de Baye – Vaison la Romaine

Suppléant : Ludovic CHEMARIN – Domaine du Pas du Ventoux – Mollans sur Ouvèze

> Représentant de l'Association Rasteau Bienvenue :

Titulaire : Le Président - actuellement Mikaël BOUTIN

Suppléant : Le Vice-Président actuellement - Stéphanie MONIER

> Représentant de la Maison du Tourisme et des Vins de Sablet

Titulaire : Le Président – actuellement Eric CHAUVIN

Suppléant : Le Vice-Président – actuellement Guillaume RAYNAUD

> Représentant des Caves et Domaines :

Titulaire : Julien BERTRAND – Mas des ESCARADES - Buisson

Suppléant : Corinne TORT – Cave « Camille et Cécilia » - Cairanne

> Représentants des activités de loisirs :

Titulaire : Julia LEVEN – Galerie des Limonadiers – Vaison la Romaine

Suppléant : Mélanie BIENFAIT – Pas d'Histoires – St Marcellin les Vaison

Monsieur Thierry THIBAUD propose à l'assemblée de voter la liste du Collège des Elus tel que présenté

Adopté à l'Unanimité

6. Renouvellement du Comité Social Territorial Local de la Communauté de Communes

Monsieur Jean-François PERILHOU poursuit,

Par délibération en date du 7 juin 2022 conformément aux articles L251-5 et L251-7 un Comité Social Territorial Local, dénommé CST, a été créé au sein de la Communauté de Communes Vaison Ventoux, dans la mesure où notre collectivité compte plus de 50 agents.

Lors de chaque nouveau mandat il convient de renouveler le CST compétent pour les agents de la Communauté de Communes au regard de l'effectif de fonctionnaires titulaires, stagiaires, et d'agents contractuels de droit public et privé.

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 est de 158 agents

Il propose de renouveler la mise en place du CST de la Communauté de Communes.

Adopté à l'Unanimité

7. Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, de la Communauté de Communes Vaison Ventoux. Institution du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Dans la continuité du renouvellement du CST de la Communauté de Communes Monsieur Jean-François PERILHOU propose de déterminer le nombre de représentant du personnel suivant les modalités ci-dessous,

Considérant la mise en place du CST au sein de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Considérant les prochaines élections professionnelles du 10 décembre 2026

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 mai 2026, soit 6 mois au moins avant la date du prochain scrutin

Il est proposé

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5
- De fixer le nombre de représentants suppléants du personnel à 5
- De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- De décider le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité en relevant

L'assemblée est amenée à voter ces propositions

Adopté à l'Unanimité

8. Adhésion à la Mission Locale du Haut Vaucluse

Monsieur PERILHOU poursuit,

La Communauté de Communes adhère depuis 2021 à la Mission Locale de Haut Vaucluse qui assure une politique locale d'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

L'adhésion étant arrivée à échéance en 2025, Il convient de la renouveler afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur notre territoire.

La participation financière à cette adhésion s'élève à 1.20 € par habitant, basée sur les statistiques de l'INSEE des populations de référence 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2026, à savoir 16 319 hab. sur le territoire vauclusien.

Il propose donc le renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale du Haut Vaucluse pour la période de 2026-2030

Adopté à l'Unanimité

9. Adhésion à la Mission Locale de la Drôme Provençale

Monsieur PERILHOU poursuit,

La Communauté de Communes adhère à la Mission Locale de la Drôme Provençale qui assure une politique locale d'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sur le territoire de la Drôme au profit de la commune de Mollans sur Ouvèze.

L'adhésion étant arrivée à échéance en 2025, il convient de la renouveler afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur notre territoire.

La participation financière à cette adhésion s'élève à 1.296 € par habitant, basée sur les statistiques de l'INSEE des populations de référence 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2026, à savoir 1 043 hab. sur le territoire vauclusien.

Il propose donc le renouvellement de l'adhésion à la Mission Locale de la Drôme Provençale pour la période de 2026-2030 tel qu'énoncé

Adopté à l'Unanimité

10. Désignation des délégués à l'AURAV

Monsieur Jean-François PERILHOU rappelle que la Communauté de Communes adhère à l'AURAV par délibération DE025-2024 jusqu'au 31 décembre 2026

Créée en 2004 à l'initiative de l'Etat, du Département de Vaucluse, du Grand Avignon, et de plusieurs autres EPCI du bassin de vie d'Avignon, l'Agence Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse, membre du réseau de la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme, poursuit plusieurs grandes missions :

Elle accompagne en premier lieu les collectivités dans leurs stratégies territoriales, leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, ainsi que dans la mise en œuvre du développement durable

Sa seconde mission relève de la connaissance des territoires et des modes de vie des habitants, ce qui se traduit par une mission d'observation territoriale, socle des activités partenariales de l'agence.

Son troisième axe de travail est lié au partenariat. L'AURAV est un espace de dialogue, de réflexions, d'échanges entre les acteurs du territoire.

A ce titre il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter notre collectivité au sein de cette instance.

Monsieur Jean-François PERILHOU propose sa candidature en qualité de membre titulaire et celle de Monsieur Brice CRIQUILLION en qualité de membre suppléant.

Adopté à l'Unanimité

11. Modification de la Désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Mont Ventoux – Comité de Pilotage Gal Ventoux – Espace Valléen

Monsieur Jean-François PERILHOU informe l'assemblée que,

Lors du Conseil Communautaire du 27 avril, l'assemblée a désigné pour représenter l'EPCI au sein des instances PNR Mont Ventoux – Gal Ventoux et Espace Valléen :

Monsieur Thierry THIBAUD en qualité de membre titulaire et,

Madame Corinne GONNY en qualité de membre suppléant.

Toutefois, au regard du fait que Madame Corinne GONNY siège déjà en qualité de suppléante pour la commune de Faucon, et que les statuts du PNR Mont Ventoux ne prévoient qu'un même délégué ne peut représenter qu'une seule collectivité membre,

Il convient donc de désigner un nouveau membre suppléant en remplacement de Madame Corinne GONNY

Il propose la candidature de Madame Elisabeth MICHEL (commune de Vaison la Romaine) en qualité de membre suppléant.

En vertu de l'article L2121-21 alinéa 2 du CGCT, il propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée, et à la désignation d'un délégué en qualité de membre suppléant.

Adopté à l'Unanimité

12. Modification de la Désignation des Délégués au SMOP

Monsieur Jean-François PERILHOU poursuit et informe l'assemblée que,

Lors du Conseil Communautaire du 27 avril, l'assemblée a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale, à savoir 9 membres titulaires et 3 membres suppléants, dont Madame Florence BERTRAND.

Conformément à sa demande par courrier en date du 29 avril 2026, qui précise sa décision de se retirer de la liste des représentants suppléants, l'assemblée doit donc procéder à une nouvelle désignation d'un membre suppléant en vue de son remplacement.

Il propose la candidature de Monsieur Gérald MICHEL (commune de St Romain en Viennois) en qualité de membre suppléant.

En vertu de l'article L2121-21 alinéa 2 du CGCT, il propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée, et à la désignation d'un délégué en qualité de membre suppléant

Adopté à l'Unanimité

13. Modification de la Désignation des Délégués au SEV

Monsieur Jean-François PERILHOU fait savoir que,

Lors du Conseil Communautaire du 27 avril, l'assemblée a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Syndicat d'Electrification Vauclusien à savoir 17 membres titulaires et 17 membres suppléants.

Conformément à la demande de la commune de St Léger du Ventoux il conviendrait de modifier le représentant suppléant de la commune initialement nommé Monsieur Cyril BERTHET, par Madame Odile ROUX.

En vertu de l'article L2121-21 alinéa 2 du CGCT, il propos à l'assemblée de procéder au vote à main levée, et à la désignation de Madame Odile ROUX en qualité de membre suppléante au SEV.

Adopté à l'Unanimité

14. Modification du tableau des effectifs

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, il convient d'effectuer des suppressions de postes conjointement à des créations de postes au regard des avancements de grades de certains agents, et au regard de la titularisation de deux agents comme suit :

CAT.	SUPPRESSION	TEMPS DE TRAVAIL	NB DE POSTES	CREATION	NB DE POSTES
	NON TITULAIRE			TITULAIRES	
C	Adjoint technique	TC	2	Adjoint technique	2
	TITULAIRES				
A	Educateur Jeunes Enfants	TNC - 28H	1	EJE de classe exceptionnelle	1
B	Technicien principal 2ème classe	TNC - 28H	1	Technicien principal 1ère classe	1
B	Auxi. de puér. de classe normale	TNC - 30H	1	Auxi. de puér. de classe exceptionnelle	1
C	Adjoint administratif	TC	1	Adjoint administratif principal 2ème classe	1
C	Adjoint technique	TC	3	Adjoint technique principal 2ème classe	3
C	Adjoint technique	TNC - 28H	2	Adjoint technique principal 2ème classe	2
C	Adjoint d'animation	TC	10	Adjoint d'animation principal 2ème classe	10
C	Adjoint d'animation	TNC - 32H	1	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1
C	Adjoint d'animation	TNC - 30H	2	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2
C	Adjoint d'animation	TNC - 28H	2	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2
	TOTAL POSTES SUPPRIMES		26	TOTAL POSTES CREES	26

Adopté à l'Unanimité

15. Questions Diverses

Madame Olivia GAZZANO soulève un problème concernant les points de collecte des vêtements sur le territoire, qui sont souvent pleins.

Monsieur Jean-François PERILHOU précise que ces points de collecte en apport volontaire sont gérés par un prestataire privé, et ne dépendent pas directement de la collectivité ou des mairies. Toutefois il sera demandé à Monsieur Jérôme BECH, technicien en charge de la gestion des déchets sur notre territoire de se rapprocher de ce prestataire et de faire valoir la nécessité que ces points soient gérés de manière plus rigoureuse.

Madame Olivia GAZZANO poursuit en s'interrogeant sur le choix de ce prestataire, n'y a-t-il pas la possibilité d'en changer ? Elle a pu constater que sur la commune d'Orange le service semble bien meilleur.

Monsieur Jean-François PERILHOU propose que soit demandé à Monsieur Jérôme BECH d'étudier un potentiel changement de prestataire.

Levée de la séance 19h